

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA
VILLE DE MARSEILLE
AUDIT CHEF LIEU DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE.

17 MAI 2004

000525

56 B 681

6396

LA PROVENCE

SA au capital de 938.124 euros
248, avenue Roger Salengro
13015 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 056 806.813

MEDIASUD

SA au capital de 38.125 euros
248, avenue Roger Salengro
13015 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 303 971 774

E.I.I.S.

SA au capital de 38.125 euros
248, avenue Roger Salengro
13015 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 057 810 798

I.E.S.

SA au capital de 120.000 euros
4, rue de la République
84000 AVIGNON
RCS AVIGNON B 320 879 851

Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Marseille

REQUETE
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN
COMMISSAIRE AUX APPORTS

La société **LA PROVENCE**, Société Anonyme au capital de 938 124 euros, ayant son siège social à MARSEILLE (13015), 248 avenue Roger-Salengro, immatriculée au R.C.S. de Marseille sous le N° B 056 806 813, représentée par son Président-Directeur Général, Monsieur Stéphane DUHAMEL.

La société **MEDIASUD**, Société Anonyme au capital de 38 125 euros, ayant son siège social à MARSEILLE (13015), 248 avenue Roger-Salengro, immatriculée au R.C.S. de Marseille sous le N° B 303 971 774, représentée par son Président-Directeur Général, Monsieur Roland BONNEFOY.

La société **E.I.I.S.**, Société Anonyme au capital de 38 125 euros, ayant son siège social à MARSEILLE (13015), 248 avenue Roger-Salengro, immatriculée au R.C.S. de Marseille sous le N° B 057 810 798, représentée par son Président-Directeur Général, Monsieur Frédéric TOURAILLE.

La société **I.E.S.**, Société A Responsabilité limitée au capital de 120.000 euros, ayant son siège social à AVIGNON (84000), 4, rue de la République, immatriculée au R.C.S. de Avignon sous le N° B 320 879 851, représentée par son Gérant, Monsieur Stéphane DUHAMEL.

Ont l'honneur de vous exposer que, dans le cadre d'une restructuration interne du groupe HACHETTE FILIPACCHI MEDIAS, et plus précisément de la branche Presse Quotidienne LA PROVENCE envisage de procéder à une opération de fusion-absorption de ses filiales à 100 %, les sociétés MEDIASUD, E.I.I.S. et I.E.S.

I – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES SOCIETES

1 – LA PROVENCE S.A. : société absorbante

La société LA PROVENCE est une filiale à 100 % de la société QUILLET, elle-même filiale à 99,49 % de la société HACHETTE FILIPACCHI PRESSE (H.F.P.), elle-même filiale à 99,97 % de la société HACHETTE FILIPACCHI MEDIAS (H.F.M.), voir organigramme en Annexe 1.

Forme	: Société Anonyme
Capital social	: 938.124 euros
Siège social	: 248 avenue Roger Salengro – 13015 MARSEILLE
R.C.S.	: Marseille B 056.806.813
Activité	: Entreprise de Presse
Effectif	: 699
Actif net 2003	: 44.012.389 euros
Résultat 2003	: 1.247.603 euros

Commissaires aux comptes titulaires : Cabinet A&L. GENOT
320, avenue du Prado
Le Grand Pavois
13268 Marseille Cedex 08

Cabinet BARBIER-FRINAULT et Autres
41, rue Ybry
92375 Neuilly sur Seine

Commissaires aux comptes suppléants : Gilles MARTIN
domicilié 320, avenue du Prado
Le Grand Pavois
13268 Marseille Cedex 08

Paul HURTUT
domicilié 41, rue Ybry
92375 Neuilly sur Seine

2 – MEDIASUD S.A. : société absorbée

La société MEDIASUD est une filiale à 99,76 % de la société LA PROVENCE, elle-même filiale à 99,75 % de la société QUILLET, elle-même filiale à 99,49 % de la société HACHETTE FILIPACCHI PRESSE (H.F.P.), elle-même filiale à 99,97 % de la société HACHETTE FILIPACCHI MEDIAS (H.F.M.), voir organigramme en Annexe 1.

Forme	: Société Anonyme
Capital social	: 38 125 euros
Siège social	: 248 avenue Roger Salengro – 13015 MARSEILLE
R.C.S.	: Marseille B 303 971 774
Activité	: Régie publicitaire
Effectif	: Néant
Actif net 2003	: 162.758 euros
Résultat 2003	: 122.311 euros

Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet A&L. GENOT
Domicilié : 320, avenue du Prado
Le Grand Pavois
13268 Marseille Cedex 08

Commissaire aux comptes suppléant : Alain GENOT
domicilié 320, avenue du Prado
Le Grand Pavois
13268 Marseille Cedex 08

3 – EDITION IMPRESSION INFORMATIQUE ET SERVICE S.A. : société absorbée

La société E.I.I.S est une filiale à 100 % de la société LA PROVENCE, elle-même filiale à 99,75 % de la société QUILLET, elle-même filiale à 99,49 % de la société HACHETTE FILIPACCHI PRESSE (H.F.P.), elle-même filiale à 99,97 % de la société HACHETTE FILIPACCHI MEDIAS (H.F.M.), voir organigramme en Annexe 1.

Forme	: Société Anonyme
Capital social	: 38 125 euros
Siège social	: 248 avenue Roger Salengro – 13015 MARSEILLE
R.C.S.	: Marseille B 057 810 798
Activité	: Entreprise de Presse
Effectif	: Néant
Actif net 2003	: 21.923 euros
Résultat 2003	: - 19.591 euros

Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet A&L. GENOT
Domicilié : 320, avenue du Prado
Le Grand Pavois
13268 Marseille Cedex 08

Commissaire aux comptes suppléant : Alain GENOT
domicilié 320, avenue du Prado
Le Grand Pavois
13268 Marseille Cedex 08

4 – INFORMATION EDITION SERVICES S.A.R.L. : société absorbée

La société I.E.S. est une filiale à 100 % de la société LA PROVENCE, elle-même filiale à 99,75 % de la société QUILLET, elle-même filiale à 99,49 % de la société HACHETTE FILIPACCHI PRESSE (H.F.P.), elle-même filiale à 99,97 % de la société HACHETTE FILIPACCHI MEDIAS (H.F.M.), voir organigramme en Annexe 1.

Forme	: Société A Responsabilité Limitée
Capital social	: 120.000 euros
Siège social	: 4, rue de la République – 84000 AVIGNON
R.C.S.	: AVIGNON B 320 879 851
Activité	: Entreprise de Presse
Effectif	: Néant
Actif net 2003	: 302.271 euros
Résultat 2003	: - 219.194 euros

II - OPERATION ENVISAGEE

La société LA PROVENCE SA envisage de procéder à une fusion-absorption de ses filiales, les sociétés MEDIASUD, E.I.I.S. et I.E.S., dont elle détient 100 % du capital de chacune.

Eu égard à ce nouveau contrôle, cette opération s'inscrit dans le cadre d'une restructuration interne du groupe LA PROVENCE et vise à rationaliser sa gestion administrative et financière, en simplifiant la structure juridique de contrôle des sociétés MEDIASUD, E.I.I.S. et I.E.S.

Dans la mesure où la société LA PROVENCE détient la totalité du capital des sociétés MEDIASUD, E.I.I.S. et I.E.S., il ne sera pas procédé, conformément aux dispositions des articles L 236-11 du code de commerce, à l'échange des titres des sociétés MEDIASUD, E.I.I.S. et I.E.S. contre des actions de la société LA PROVENCE et cette dernière n'augmentera, en conséquence, pas son capital à la suite de ladite fusion-absorption.

Les apports effectués par la MEDIASUD, E.I.I.S. et I.E.S. seront évalués sur la base des valeurs nettes comptables arrêtées au 31 décembre 2003, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

La réalisation définitive de ladite opération de restructuration interne est envisagée pour le 22 juin 2004.

III - Requête

Ceci exposé, les soussignées ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur Le Président, de bien vouloir désigner un ou plusieurs commissaires aux apports avec pour mission, conformément aux dispositions des articles L. 236-11 et L. 225-147 du Code de commerce et de l'article 169 du Décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société LA PROVENCE, société absorbante, par la société MEDIASUD, société absorbée, Société Anonyme au capital de 38.125 euros, dont le siège social est à Marseille (13015), 248, avenue Roger Salengro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro B 303 971 774 ; par la société E.I.I.S., société absorbée, Société Anonyme au capital de 38 125 euros, ayant son siège social à MARSEILLE (13015), 248 avenue Roger-Salengro, immatriculée au R.C.S. de Marseille sous le N° B 057 810 798, représentée par son Président-Directeur Général, Monsieur Frédéric TOURAILLE et par la société I.E.S., société absorbée, Société à Responsabilité limitée au capital de 120.000 euros, ayant son siège social à AVIGNON (84000), 4, rue de la République, immatriculée au R.C.S. de Avignon sous le N° B 320 879 851, représentée par son Gérant, Monsieur Stéphane DUHAMEL.

La société LA PROVENCE, société absorbante, est propriétaire de la totalité des actions composant le capital social des sociétés MEDIASUD, E.I.I.S et I.E.S., sociétés absorbées. En conséquence, cette fusion ne nécessitera pas l'intervention d'un commissaire à la fusion.

A cet égard, les soussignées vous prient de bien vouloir considérer la proposition de nomination en qualité de commissaire aux apports, du commissaire dont le nom figure sur la lettre justificative ci-jointe (Annexe 19), lequel a une bonne connaissance de la presse et plus particulièrement du Groupe LA PROVENCE.

Par son expérience professionnelle et l'excellente connaissance ainsi acquise des activités du groupe LA PROVENCE, cette personne paraît particulièrement à même de porter un jugement motivé sur l'opération projetée.

Les soussignées vous prient de recevoir Monsieur le Président, l'expression de leur haute considération.

Le 10 Mai 2004



Liste des Annexes

- 1 - Organigramme simplifié du groupe LA PROVENCE au 30 septembre 2003,
- 2 - Liste des commissaires aux comptes intervenant dans le groupe LA PROVENCE,
- 3 - Fiche juridique de la société LA PROVENCE SA,
- 4 - Statuts de la société LA PROVENCE SA,
- 5 - Kbis de la société LA PROVENCE SA,
- 6 - Comptes sociaux au 31 décembre 2003 de la société LA PROVENCE SA,
- 7 - Fiche juridique de la société MEDIASUD SA,
- 8 - Statuts de la société MEDIASUD SA,
- 9 - Kbis de la société MEDIASUD SA,
- 10 - Comptes sociaux au 31 décembre 2003 de la société MEDIASUD SA,
- 11 - Fiche juridique de la société E.I.I.S SA,
- 12 - Statuts de la société E.I.I.S. SA,
- 13 - Kbis de la société E.I.I.S. SA,
- 14 - Comptes sociaux au 31 décembre 2003 de la société E.I.I.S. SA,
- 15 - Fiche juridique de la société I.E.S. SARL,
- 16 - Statuts de la société I.E.S. SARL,
- 17 - Kbis de la société I.E.S. SARL,
- 18 - Comptes sociaux au 31 décembre 2003 de la société I.E.S. SARL,
- 19 - Lettre justificative.

ORDONNANCE

NOUS, André AMOYEL Vice-président du Tribunal de Commerce de MARSEILLE, assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les causes y énoncées,

VU les articles L.225-147, L.236-11 et L.236-23 du Code de Commerce et les articles D.169 et D.260 du décret du 23 mars 1967,

DESIGNONS :Monsieur Jean-claude OLLIVE
Commissaire aux Comptes,
Demeurant :322 Avenue du Prado
Le Grand Pavois
13268 MARSEILLE Cedex 08

en qualité de Commissaire aux apports, ayant pour mission d'établir sous sa responsabilité, les modalités de la fusion simplifiée et de vérifier les apports en nature qui doivent être transmis par :

-S.A. MEDIASUD
-S.A. E.I.I.S.
-S.A.R.L. I.E.S
à :

- S.A LA PROVENCE

société absorbante, détenant la totalité des parts sociales,

ORDONNONS le dépôt des actes modificatifs au Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille, par application des articles 49 et suivants du décret du 30 mai 1984 relatif au Registre du Commerce et des Sociétés,

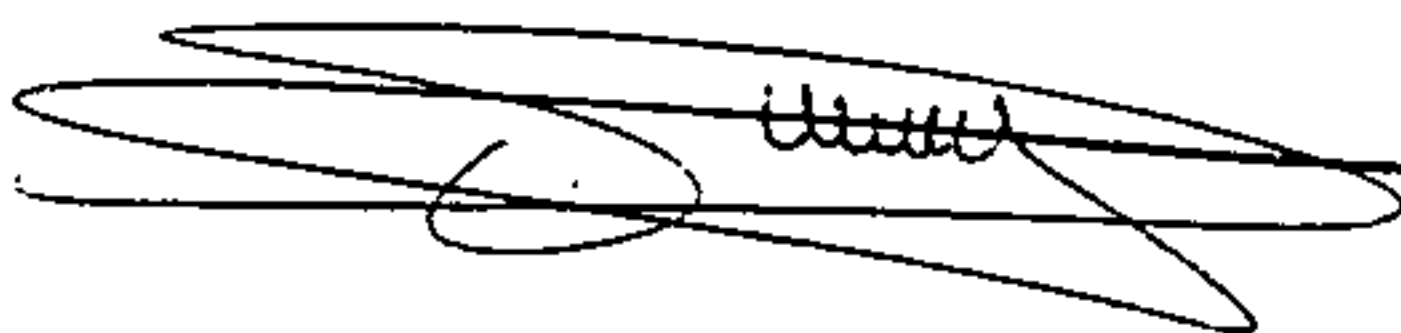
LAISSONS les dépens à la charge du requérant,

DISONs qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre tribunal,

Fait à MARSEILLE, le 18 mai 2004.

LE GREFFIER.



LE VICE-PRÉSIDENT

André AMOYEL
Vice-Président
Tribunal de Commerce de Marseille

7 PAGES
Pour EXÉCUTION, copie
délivrée le 25 MAI 2004
Pour la Société Civile Professionnelle
P/Un Greffier Associé,

